



EDD
Etudiant-e-s pour le
Développement Durable

CHARTRE D'UTILISATION DES VERRES RÉUTILISABLES DE L'EDD

- ❖ Le service de prêt est **gratuit** pour les associations et étudiant-e-s de l'UNIGE
 - Faire la demande d'emprunt via un google form (lien accessible sur nos réseaux).

- ❖ L'emprunt et la reddition des verres se fait en présence d'un.e membre de l'EDD, à la date et heure convenue au préalable.

- ❖ Contrôler le nombre de verres et leur état **avant** l'évènement, signaler tout problème au / à la responsable du prêt.
 - Chaque boîte doit contenir 30 verres à 50cl, 40 verres à 35cl, et 15 verres à 10cl.

- ❖ Les verres sont à rendre **propres, secs et rangés,**
 - Les verres mal lavés ou rendus mouillés seront désormais facturés (2.- par pièce et 7.- si la boîte entière l'est).

- ❖ Les verres cassés ou perdus sont à **rembourser** (2.- par pièce)

- ❖ Après la reddition des verres, vous recevrez dans les jours qui suivent une facture par mail.
 - Si vous souhaitez régler en cash , veuillez nous contacter par mail (edd@unige.ch) afin de planifier un rendez-vous.